



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 26

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} STONE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 224 — *Loi sur la participation du public quant à la loi budgétaire/The Budget Bill Public Accountability Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} STONE intervient.

M^{me} DELA CRUZ, MM. GUENTER et NESBITT ainsi que M^{me} BYRAM posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. LOISELLE, GUENTER, OXENHAM et NESBITT ainsi que M. le *ministre* MOYES interviennent. M. le *ministre* SIMARD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le président intervient et demande à la députée de Midland, qui a utilisé les termes « not truthful », de se rétracter et de présenter des excuses.

M^{me} STONE présente des excuses et se rétracte.

M^{me} STONE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 4 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à éliminer la taxe sur la masse salariale nuisible à l'emploi

Attendu :

que l'économie et les travailleurs du Manitoba sont menacés par l'augmentation des coûts et par les taxes imposées aux familles et aux entreprises par le gouvernement provincial;

que la taxe sur la masse salariale est une taxe sur les emplois et qu'elle fait fuir les entreprises;

que le gouvernement provincial impose la taxe sur la masse salariale nuisible à l'emploi la plus élevée au Canada, après le Québec;

que seulement trois autres provinces maintiennent une telle taxe nuisible;

qu'aucune taxe sur la masse salariale n'est imposée à l'échelle nationale, dans les territoires et dans six autres provinces;

que les entreprises manitobaines sont aux prises avec des droits de douane injustes imposés par le gouvernement américain et qu'elles ont besoin d'une aide significative et permanente;

que la taxe sur la masse salariale du gouvernement provincial, qui entraîne des pertes d'emploi, fait en sorte qu'il soit, d'une part, moins attrayant pour les nouvelles entreprises de s'établir au Manitoba et, d'autre part, plus difficile pour les investisseurs et les créateurs d'emplois de faire croître l'économie;

que sous ce gouvernement provincial, le taux de chômage est monté en flèche, passant de 4 % en 2023 à plus de 6 % en 2025;

que le gouvernement provincial néo-démocrate de Pawley avait établi cette taxe lors d'une récession en 1982;

que le gouvernement provincial actuel entraîne le Manitoba vers une autre récession en raison de son taux de chômage élevé;

que le précédent gouvernement progressiste-conservateur avait commencé à éliminer progressivement cette taxe dans ses budgets de 2020, de 2021, de 2022 et de 2023, l'éliminant définitivement pour beaucoup de petites et moyennes entreprises et la réduisant pour des milliers d'autres entreprises manitobaines;

qu'en réponse à la menace constante des droits de douane américains, le gouvernement provincial actuel n'a offert aux entreprises manitobaines qu'un report temporaire de trois mois de la taxe sur la masse salariale;

que le Manitoba a besoin d'un environnement commercial concurrentiel pour attirer des investissements au Manitoba et renforcer l'économie locale face aux mesures commerciales prises par les États-Unis,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à rendre la province plus attrayante pour les investisseurs internationaux et les nouvelles entreprises en poursuivant l'élimination progressive et permanente de la taxe sur la masse salariale nuisible à l'emploi, en offrant une aide véritable pour les entreprises qui sont aux prises avec les droits de douane américains et en renversant la tendance du gouvernement à augmenter le fardeau fiscal des Manitobains.

Il s'élève un débat.

M^{me} STONE intervient.

M^{me} SCHOTT ainsi que MM. PIWNIUK, BEREZA et PERCHOTTE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. PANKRATZ, PIWNIUK, DEVGAN et BEREZA interviennent. M^{me} la *ministre* NAYLOR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act.*

(M. WASYLIW)

M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée de sensibilisation à la traite de personnes au Manitoba qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} BYRAM fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} LATHLIN, M. WHARTON, M. le *ministre* KOSTYSHYN ainsi que M^{mes} BYRAM et DELA CRUZ font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s’élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

M. BALCAEN ainsi que M^{mes} HIEBERT et BYRAM posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN ainsi que M^{mes} HIEBERT, LAMOUREUX et BYRAM interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* WIEBE dépose le message de l'administratrice recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 2.

(Document parlementaire n° 10)

Pendant le débat, le président adjoint intervient et demande au ministre de la Justice, qui a utilisé les termes « not be truthful », de se rétracter et de présenter des excuses.

M. le *ministre* WIEBE présente des excuses et se rétracte.

Toujours pendant le débat et à la demande du leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée, l'Assemblée convient qu'une liste de noms soit incluse dans le hansard d'aujourd'hui après la déclaration de député de M^{me} LATHLIN.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

M. BALCAEN pose des questions au ministre.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise de la période des questions.

M. le *ministre* WIEBE dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 5.

(Document parlementaire n° 11)

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey